



GESTION DE VOTRE ÉPARGNE

Déleguez votre patrimoine financier à nos experts

**C'EST VOUS
L'AVENIR**



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

ALLIAGE GESTION

Votre épargne financière est plus active

QU'EST-CE QU'ALLIAGE GESTION ?

Vous disposez d'une épargne financière mais vous n'avez ni le temps ni l'envie de la gérer vous-même au quotidien ?

Alliage Gestion est un service qui vous permet de déléguer la gestion de votre épargne aux experts de Société Générale Gestion.

L'univers d'investissement comporte des parts de FCP (Fonds Communs de Placement) et/ou actions de SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) constituant des OPC⁽¹⁾ (Organismes de Placement Collectif). Il est destiné à celles et ceux qui souhaitent potentiellement améliorer les perspectives de performance de leur épargne tout en acceptant le risque de perte en capital lié à un placement sur les marchés financiers. La valeur de vos avoirs peut en effet fluctuer, tant à la hausse qu'à la baisse, en fonction des conditions économiques, politiques, boursières (risque de marché), de la situation particulière d'un émetteur, ou des décisions d'investissement de votre gérant (risque discrétionnaire). La gestion de votre épargne mérite dès lors une vigilance constante et une réactivité renforcée pour s'adapter aux évolutions des marchés financiers. C'est pourquoi les experts de Société Générale Gestion se proposent de la gérer pour vous.

Alliage Gestion se décline en plusieurs formules, parce que votre épargne doit également s'adapter à votre profil d'investisseur.

À l'issue d'un entretien approfondi, votre Conseiller vous proposera la formule qui correspond le mieux à vos objectifs d'investissement et à votre situation financière, en tenant compte notamment de votre sensibilité au risque ou encore de votre horizon de placement.

Alliage Gestion peut être mis en œuvre sur un compte titres ordinaire (CTO), un plan d'épargne en actions (PEA) ou un contrat d'assurance vie / capitalisation⁽²⁾.

Commission forfaitaire mensuelle dans les conditions suivantes :

- 5 € TTC pour un montant d'actifs compris entre 7 500 et 15 000 € ;
- 14,50 € TTC pour un montant d'actifs compris entre 15 000 et 75 000 € sur un CTO / PEA⁽²⁾ et 100 000 € sur un contrat d'assurance vie / capitalisation⁽²⁾.

Cette tarification est établie sur la base du montant des encours sous gestion constaté le dernier jour ouvré du mois. Elle peut donc évoluer en fonction de la valorisation des actifs sous gestion et/ou des retraits ou apports d'espèces effectués dans le cadre du mandat.

Pour toute ouverture d'un Mandat Alliage Gestion pour un montant supérieur à 75 000 € sur un CTO / PEA et 100 000 € sur un contrat d'assurance vie / capitalisation, la commission forfaitaire mensuelle sera de 43,50 € TTC pendant toute la durée du mandat et sera donc indépendante de la valorisation des actifs sous gestion.

Tarifs en vigueur au 01/07/2021.

Placer une partie de ses économies sur les marchés financiers implique une prise de risque. Cette dernière varie selon la formule choisie. Ainsi, votre épargne pourra être répartie sur différents placements tout en respectant un niveau de risque plus ou moins important.

EN BREF

- Accessible dès 7 500 € sur compte titres et PEA.
- Accessible dès 7 500 € en assurance vie.
- Tarif forfaitaire de :
 - 5 € TTC par mois pour une entrée en gestion jusqu'à 15 000 € ;
 - 14,50 € TTC par mois pour une entrée en gestion de 15 000 jusqu'à 75 000 € sur compte titres et PEA, et jusqu'à 100 000 € en assurance vie ;
 - 43,50 € TTC par mois au-delà.
- Gestion prise en charge par des experts.
- Une information régulière.



(1) Consultez les caractéristiques de l'ensemble des OPC sur societegenerale.fr (2) Les investissements réalisés au sein des contrats d'assurance vie et de capitalisation sont effectués sur des unités de compte venant en représentation de titres ou d'OPC. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les investissements réalisés au sein des mandats PEA sont effectués sur des supports respectant les critères d'éligibilité à cette enveloppe fiscale.

QUELS SONT LES ATOUTS D'ALLIAGE GESTION ?

Alliage Gestion vous propose confort, expertise et transparence.

- Le confort d'une prise en charge de la gestion de votre épargne financière, dans le respect de votre sensibilité au risque et de vos objectifs d'investissement.
- Toutes les expertises d'une société de gestion⁽³⁾ au service de vos placements. Vous êtes déchargé de la gestion quotidienne de vos placements.
- Une transparence permanente : vous êtes informé à chaque opération. Vous disposez également de rapports réguliers et détaillés, reprenant notamment les performances réalisées, la composition exacte de votre épargne, des éclairages sur les opérations effectuées, etc.
- Une tarification claire : vous payez une commission mensuelle forfaitaire (voir les conditions précisées dans le tableau ci-dessous). Ce forfait est fixe, quel que soit le nombre d'opérations réalisées pour votre compte. Vous ne payez ni droits d'entrée sur OPC, ni frais d'arbitrage dans le cadre de l'assurance vie. À ce tarif s'ajoutent les frais pouvant être supportés par les OPC dans lesquels vos avoirs sont investis.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS D'ALLIAGE GESTION ?

- Investir sur les marchés financiers implique des risques. Les performances passées des instruments financiers ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les valeurs des parts ou actions d'OPC sont soumises aux fluctuations des marchés, les investissements réalisés peuvent varier à la baisse comme à la hausse, en fonction des conditions économiques, politiques, boursières (risque de marché), de la situation particulière d'un émetteur, ou des décisions d'investissement de votre gérant (risque discrétionnaire ; il existe un risque que vos avoirs ne soient pas investis à tout moment sur les marchés les plus performants).
En conséquence, le risque de perte en capital doit être accepté. En effet, l'investisseur y est soumis.
- Les conséquences négatives liées à un retrait des avoirs du portefeuille. Selon l'antériorité d'un PEA ou d'une assurance vie, un retrait peut entraîner des impacts fiscaux et des conséquences potentiellement négatives sur les performances.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

	Compte titres ordinaire (CTO)	Plan d'épargne en actions (PEA)	Assurance vie et contrat de capitalisation ⁽⁴⁾
Seuil d'accès	7 500 €		
Tarification du service	5 € TTC pour un encours mensuel inférieur à 15 000 €		
	14,50 € TTC pour un encours mensuel compris entre : 15 000 et 75 000 €		15 000 et 100 000 €
Pour tout montant supérieur, le forfait est porté à 43,50 € TTC. Aucun droit d'entrée sur OPC ou frais d'arbitrage n'est prélevé en CTO ou PEA. Pas de droits de garde sur les OPC concernés. Les frais sur versements sont dus dans les contrats d'assurance vie.			
Frais de gestion ⁽⁵⁾	En CTO et PEA, les frais de gestion habituels sont prélevés dans chaque OPC utilisé. Les frais relatifs aux Unités de Compte (UC) sont dus dans les contrats d'assurance vie.		
Nature des placements et risques	OPC avec risque de perte en capital : le potentiel de performance et de risque de perte en capital sont croissants en fonction du niveau d'investissement en actions.		Unités de compte avec risque de perte en capital et support Sécurité en euros.
Profils de gestion	Différentes formules sont proposées en fonction de votre appétence au risque ou votre objectif d'investissement (changement possible à tout moment).		
Information	Quatre rapports de gestion par an + un avis d'opéré à chaque transaction + possibilité d'information complémentaire sur demande + 1 vidéo d'actualité chaque mois disponible sur l'espace dédié Alliage Gestion.		

(3) Alliage Gestion s'appuie sur les expertises de Société Générale Gestion et de son groupe d'appartenance, Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen et parmi les 10 premiers mondiaux (Source : palmarès IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2021 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2020).

(4) Les contrats suivants sont éligibles à Alliage Gestion : Érable Essentiel, Séquoia, Tercap et Sogécapi patrimoine. La tarification présentée s'entend hors frais de gestion et fiscalité propres à ces contrats. Érable Essentiel, Séquoia et Tercap sont des contrats d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrits par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Sogécapi Patrimoine est un contrat de capitalisation de Sogécap. Ces contrats sont présentés par Société Générale et SGCB en leur qualité d'intermédiaires en assurance. (5) Une partie de ces frais de gestion peut être rétrocédée à Société Générale par la société de gestion de l'OPC. Le taux de rétrocession varie alors, selon la nature des OPC détenus dans votre mandat, de 60 à 70 % pour des OPC et de 90 à 100 % pour des OPC d'OPC. Le client peut demander des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent service.

COMMENT FONCTIONNE ALLIAGE GESTION ?

Rencontre avec
Antoine Gloanec

Directeur des Gestions de Société Générale Gestion. Gérant de portefeuilles privés depuis plus de 20 ans.



■ Pouvez-vous nous présenter Société Générale Gestion ?

Société Générale Gestion est une structure dédiée à la gestion des placements financiers des clients de Société Générale. En tant qu'entité appartenant au Groupe Amundi, nous pouvons nous appuyer sur toutes les expertises de cet Asset Manager de référence. Avec 1 811 milliards d'euros⁽⁶⁾ d'actifs gérés au 30/09/2021 au plan mondial et plus de 35 implantations dans le monde, Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen et parmi les 10 premiers mondiaux⁽⁷⁾

■ Concrètement, quel est votre rôle dans le cadre d'Alliage Gestion ?

Nous travaillons en équipe avec la volonté de créer de la valeur pour les clients tout en respectant un processus de gestion de manière rigoureuse. Les économistes, stratégestes et analystes financiers de notre Groupe étudient en permanence l'évolution des marchés et élaborent des prévisions quant à leurs tendances futures. Sur la base de

ces recherches, l'équipe de gérants identifie la combinaison de placements qui semble optimale pour diversifier l'épargne financière des clients. Les placements seront ainsi répartis entre différentes classes d'actifs (actions, obligations et marchés monétaires), zones géographiques et/ou secteurs économiques. Ces investissements seront sélectionnés parmi des OPC gérés par Société Générale Gestion et Amundi Asset Management, que nos équipes connaissent particulièrement bien et peuvent suivre quotidiennement. Notre processus d'investissement repose sur des échanges permanents entre les différents spécialistes et fait l'objet de nombreux contrôles pour s'assurer que les choix réalisés sont en adéquation avec le niveau de risque initialement déterminé.

■ Comment les clients sont-ils informés de ce que vous faites ?

C'est pour nous un point fondamental ! Nous sommes particulièrement attachés à communiquer clairement sur l'ensemble de nos actes de gestion. Chaque client sera personnellement informé de toute opération réalisée pour son compte et recevra, plusieurs fois par an, un rapport complet et détaillé intégrant notamment les performances enregistrées.

VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

■ Je souhaite prendre un risque limité pour mes placements : le service Alliage Gestion est-il fait pour moi ?

Alliage Gestion propose différentes formules adaptées au risque que l'investisseur est prêt à prendre. Cela permet de moduler le risque en fonction de la formule choisie et de répondre notamment aux attentes de celles et ceux qui souhaitent une gestion prudente de leurs avoirs.

■ Comment sera gérée mon épargne ?

Le processus de gestion mis en œuvre repose sur des décisions collégiales et le respect du niveau de risque défini est contrôlé de façon permanente.

Par ailleurs, la tarification étant forfaitaire, elle n'est pas dépendante du nombre d'opérations réalisées par les gérants.

■ Et si je souhaite récupérer mes placements pour les gérer moi-même ou si je ne suis pas satisfait des performances d'Alliage Gestion ?

Aucun engagement dans le temps n'est associé à ce service : vous pouvez mettre un terme au service Alliage Gestion quand vous le souhaitez et sans frais. Toutefois, il est important d'apprécier la performance de la gestion en tenant compte de la durée minimum de placement recommandée.

Selon l'antériorité d'un PEA ou d'une assurance vie, un retrait de vos avoirs peut entraîner des impacts fiscaux et des conséquences potentiellement négatives sur les performances.

■ Me garantissez-vous un rendement ?

Non, d'autant plus qu'un investissement sur les marchés financiers présente un risque de perte en capital. Choisir Alliage Gestion c'est faire le pari qu'une épargne gérée et suivie régulièrement pourrait vous offrir, à terme, un rendement supérieur à celui d'une épargne non gérée. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

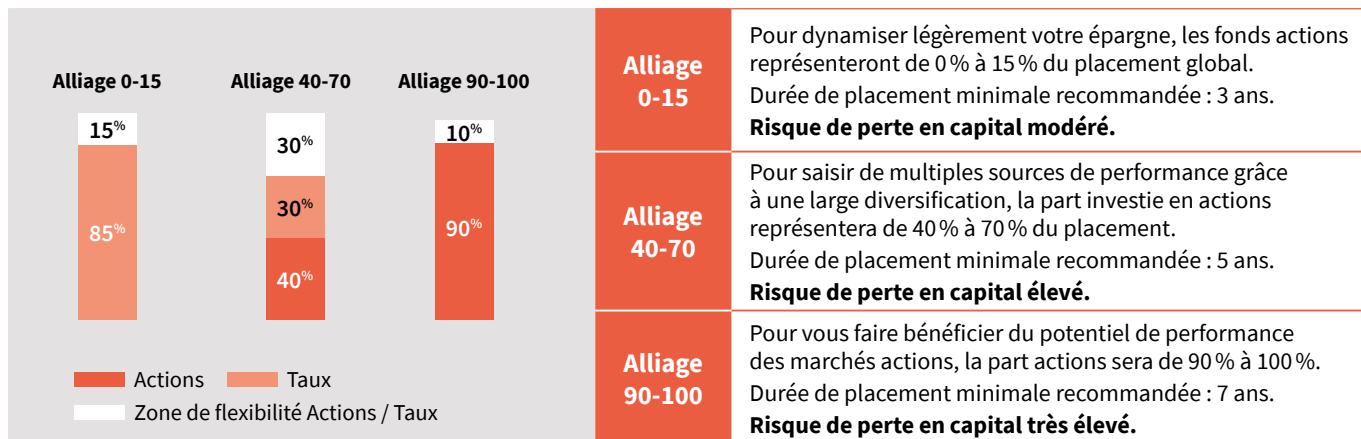
QUELLE FORMULE D'ALLIAGE GESTION CHOISIR ?

Une “bonne” épargne financière est avant tout une épargne adaptée à votre situation. C’est pourquoi, préalablement à toute souscription, il convient de rencontrer votre Conseiller en agence. Cet entretien a pour objectif d’étudier minutieusement votre situation personnelle, et de déterminer si Alliage Gestion est bien adapté à vos objectifs, à votre horizon de placement et à votre profil d’investisseur, ainsi qu’à votre situation patrimoniale et budgétaire et à vos compétences financières.

Votre Conseiller pourra alors vous proposer l’une des formules suivantes⁽⁸⁾ :

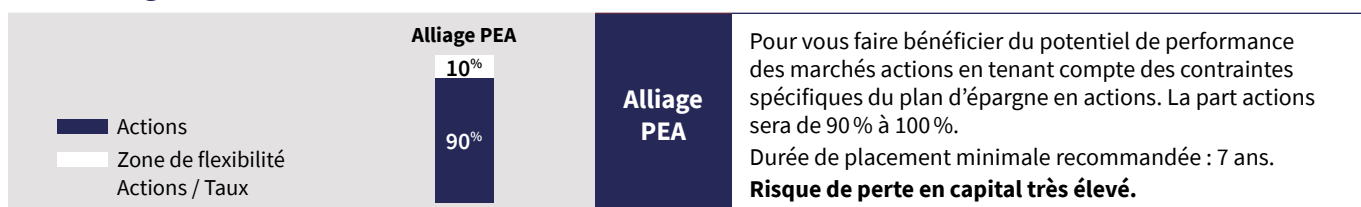
À chaque formule est associé un indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI)⁽⁹⁾ qui vous sera précisé avant la conclusion du mandat.

Compte Titres Ordinaire (CTO) : 3 formules au choix



Alliage 0-15	Pour dynamiser légèrement votre épargne, les fonds actions représenteront de 0 % à 15 % du placement global. Durée de placement minimale recommandée : 3 ans. Risque de perte en capital modéré.
Alliage 40-70	Pour saisir de multiples sources de performance grâce à une large diversification, la part investie en actions représentera de 40 % à 70 % du placement. Durée de placement minimale recommandée : 5 ans. Risque de perte en capital élevé.
Alliage 90-100	Pour vous faire bénéficier du potentiel de performance des marchés actions, la part actions sera de 90 % à 100 %. Durée de placement minimale recommandée : 7 ans. Risque de perte en capital très élevé.

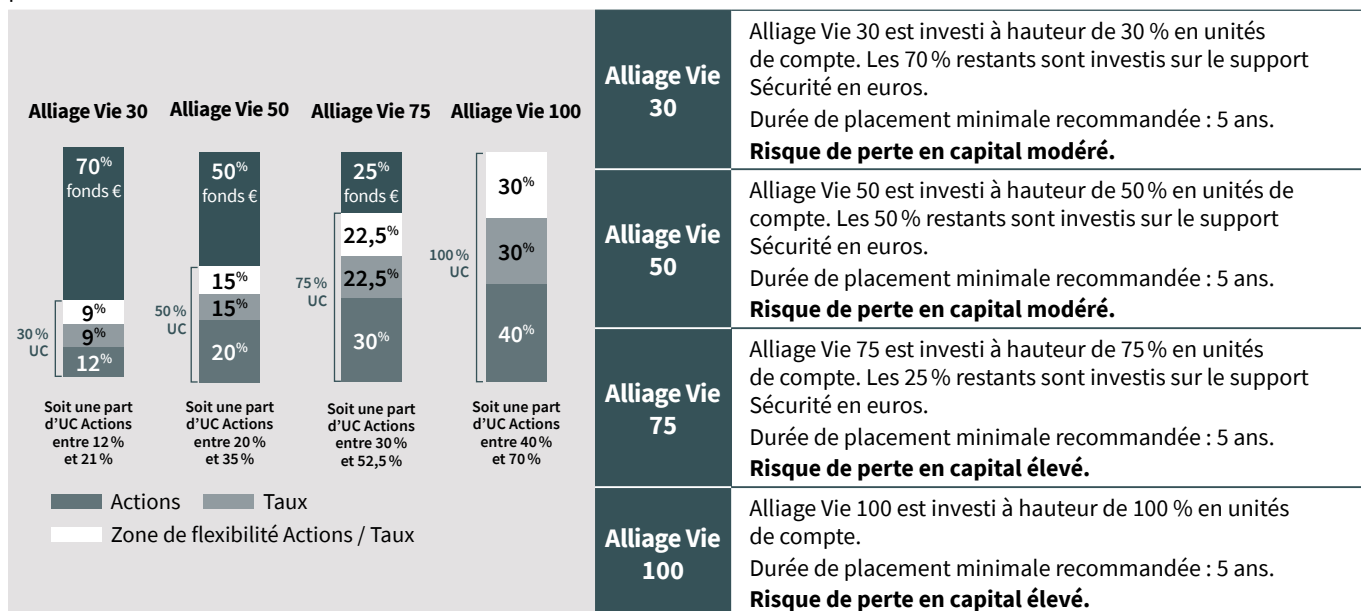
Plan Épargne en Actions (PEA)



Alliage PEA	Pour vous faire bénéficier du potentiel de performance des marchés actions en tenant compte des contraintes spécifiques du plan d'épargne en actions. La part actions sera de 90 % à 100 %. Durée de placement minimale recommandée : 7 ans. Risque de perte en capital très élevé.
--------------------	--

Contrats d'assurance vie et de capitalisation : 4 formules au choix

Dans le cadre de l'assurance vie, la répartition du placement se fait entre le support Sécurité en euros et des supports en unités de compte, présentant un risque de perte en capital. Ces supports en unités de compte seront investis en respectant l'allocation d'Alliage 40-70 présentée ci-dessus.



Alliage Vie 30	Alliage Vie 30 est investi à hauteur de 30 % en unités de compte. Les 70 % restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Durée de placement minimale recommandée : 5 ans. Risque de perte en capital modéré.
Alliage Vie 50	Alliage Vie 50 est investi à hauteur de 50 % en unités de compte. Les 50 % restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Durée de placement minimale recommandée : 5 ans. Risque de perte en capital modéré.
Alliage Vie 75	Alliage Vie 75 est investi à hauteur de 75 % en unités de compte. Les 25 % restants sont investis sur le support Sécurité en euros. Durée de placement minimale recommandée : 5 ans. Risque de perte en capital élevé.
Alliage Vie 100	Alliage Vie 100 est investi à hauteur de 100 % en unités de compte. Durée de placement minimale recommandée : 5 ans. Risque de perte en capital élevé.

Ces différentes formules présentent donc un potentiel de performance et un risque de perte en capital variables selon la nature des investissements. Ce potentiel de performance et ce risque de perte en capital sont croissants en fonction du niveau d'investissement en actions. Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Avec Alliage Gestion, plus de 125 000 clients, pour près de 5 milliards d'euros, nous font confiance dans la gestion de leur épargne⁽¹⁰⁾.

⁽⁸⁾ Il classe la formule sur une échelle de 1 à 7 sur la base des résultats passés en matière de volatilité (1 correspondant au niveau de risque et de rendement potentiel le plus faible et 7 au plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas “sans risque”. Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le SRRI figure dans les documents d'informations périodiques relatifs à votre mandat. ⁽⁹⁾ À chaque formule est associé un indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) qui vous sera précisé avant la conclusion du mandat. ⁽¹⁰⁾ Source Société Générale Gestion - données au 30/09/2021.

À TRÈS BIENTÔT

SUR INTERNET

societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE

3955

Service gratuit
+ prix appel

dites « ÉPARGNE »

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

Pour prendre RDV, flashez ce QR code



Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers. La documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur est disponible sur societegenerale.fr et auprès de votre Conseiller.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des risques dans le DICI et le prospectus des OPC). Le service Alliage gestion est un service d'investissement présentant un certain nombre de risques notamment et non exhaustivement le risque de perte en capital et le risque discrétionnaire. Avant toute souscription à un service de Gestion sous Mandat, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance des conditions générales et particulières qui lui sont remises par Société Générale.

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site societegenerale.fr. Informations réputées exactes le 1^{er} mars 2018.

Reproduction interdite sans accord exprès de Société Générale et / ou de Société Générale Gestion.

La gestion de portefeuille est faite par Société Générale Gestion, Société anonyme au capital de 567 034 094 EUR ayant pour numéro d'identification 491 910 691 RCS Paris - Numéro d'agrément AMF GP-09000020 - Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris. Les contrats d'assurance vie et de capitalisation de Sogécap sont présentés par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Sogécap, S.A. d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis, Place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

